

Etudiants
Socialistes
Unifiés
=====

Eléments de Réflexion sur l'ALLOCATION D'ETUDES

ANNEXES

Les conditions de la revendication de l'allocation d'études sur critères universitaires

Nous sommes d'avis non seulement que la revendication de l'allocation d'études doit se faire sur les seuls critères universitaires, mais qu'elle doit se développer dès maintenant ; aussi est-il impossible de passer sous silence les problèmes que posent le contenu et les modalités de cette revendication.

Contenu de la revendication

Deux problèmes à résoudre : d'abord celui des aspects financiers de l'opération ; ensuite celui du dispositif technique.

Bilan financier de l'allocation d'études

1 - Coût brut

a) Nombre de bénéficiaires

- graphique effectifs N° 1
- taux de succès, deux hypothèses globales : 70 % et 85 % d'étudiants qui satisfont aux critères (qui restent à définir)

		1967	1968	1969	1970
	Eff. calculés	470.000	525.000	575.000	625.000
Hypothèse forte 85 %	Eff. bénéficiaires	399.500	446.250	488.750	531.250
Hypothèse faible 70 %	Eff. bénéficiaires	329.000	367.500	402.500	437.500

.. /..

b) Budget étudiant

	Valeur en 1964		Valeur Indice	Valeur indice	66/64	Valeur	Fin 1966
	Mini	Maxi	oct. 64	sept 66		Mini	Maxi
Repas	156	175				168	189
Petit déjeuner	18	36	120,5	129,8	107,7	20	40
Chambre	80	140				90	155
Déplacements	20	60	105,7	109,0	103,2	21	63
Inscriptions	7	7				8	8
Fournitures	25	70	114,0	116,2	101,9	26	72
Nettoyage Réparations	10	15	117,9	127,8	108,4	11	17
Vêtements Chaussures	30	42	107,0	110,2	103,0	31	43
Transports urbains	30	50	105,7	109,0	103,2	31	52
Distractions Divers	105	156	107,3	110,1	102,6	108	160
	<u>481</u>	<u>751</u>				<u>514</u>	<u>799</u>
				arrondi à		520	800

Base de calcul 520 Fr par mois, soit 6240 en 1967
6430 en 1968
6620 en 1969
6820 en 1970

c) Coût brut (en millions de francs)

	1967	1968	1969	1970
Critères larges	2500	2870	3240	3600
Critères strictes	2100	2360	2660	2980

2 - Recettes supplémentaires

- a) Oeuvres universitaires 120 (estimation à vérifier)
- b) Allocations familiales 220 " " "
- c) Taxe d'apprentissage (non chiffrée)
- d) Bourses E. Nationale 280
- Autres ministères 32 (évaluation)
- e) Plus-values fiscales (dues à la suppression d'une demi-part)

L'estimation est en cours (elle est très délicate, vue le nombre important d'hypothèses qu'elle nécessite). Cependant il est certain que cette répercussion de l'allocation d'études ne remplace pas la nécessaire réforme fiscale (tant sur le plan du financement que sur celui de la répartition de la charge sur les différentes classes sociales).

B Dispositif technique

=====

Il s'agit à cet égard de déterminer :

- a) Les étapes d'application : l'UNEF a souvent hésité dans ce domaine : en faut-il (pourquoi ?) et, si oui, lesquelles ? Si certaines formules sont facilement écartées (comme celle de P. FRAISSE de commencer par les "meilleurs étudiants", qui confierait en fait le contrôle de l'extension aux seuls concernés, c'est-à-dire aux moins bons ; ou comme celle du programme de la F.G.D.S. (qui ne serait qu'une allocation d'études sur critères sociaux déguisée) des difficultés n'en demeurent pas moins ; dans la mesure toutefois où elles sont étroitement liées à la stratégie adoptée par le mouvement, il est légitime de lui en laisser l'appréciation en fonction de cette stratégie.
- b) Les critères universitaires : Il y aurait évidemment quelque contradiction à adopter des critères (notamment l'examen) dont l'on conteste par ailleurs le bien-fondé et l'efficacité. On peut en définir de nouveaux, plus conformes à notre conception de l'Université.

Mais comme cela n'a de valeur que dans la mesure où la revendication de l'allocation d'études sur critères universitaires s'intègre dans une action globale pour la transformation de l'enseignement supérieur, ce sera au mouvement, parce qu'il définira l'articulation entre les revendications particulières (allocation d'études) et l'action d'ensemble du syndicat (transformation de l'Université), de combiner les deux exigences d'un projet cohérent et d'une sensibilisation à travers le projet sur les problèmes de contrôle universitaire.

ANNEXE 1 = Répartition des effectifs de l'Université de Louvain selon l'origine sociale (1) - 1959 - 1960

Profession des parents	% Etudiants	
1. Agriculteurs		5,74
2. Patrons de l'industrie et du commerce		24,40
a) chefs d'entreprise	9,00	
b) artisans et petits commerçants	15,50	
3. Professions libérales et cadres supérieurs		33,31
a) professions libérales et professions exigeant un diplôme universitaire + cad. sup. privés	20,48	
b) hauts fonctionnaires et magistrats	10,59	
c) professeurs	2,24	
4. Cadres moyens		
a) fonction publique	5,13	
b) instituteurs	5,27	
c) secteur privé	9,37	
5. Employés		8,20
6. Ouvriers de l'industrie et cadres inférieurs		5,77
7. Autres catégories ou profession inconnue		2,81
TOTAL		100,0

(1) Enquête du service d'études de la "Universitaire Werkgemeenschap" de Louvain pour l'année 1959 - 1960

Source : Rapport sur la situation des Universités Européennes (1965)
(rapport Poignant)

ANNEXE 2 - L'aide aux étudiants en Grande Bretagne

1°/ Le système

En grande Bretagne, 90 % des étudiants reçoivent une aide. Les modalités de cette aide correspondent à la bonne tradition anglaise. Elles ont été exposées en 1960 par le Comité Anderson du Gouvernement Conservateur.

Sur 27.448 étudiants entrant à l'Université pour l'année scolaire 1962-1963, 25.730 obtinrent une aide. Pratiquement tous ceux qui demandent l'aide minimale de 50 Livres (700 Fr) l'obtiennent, sans considération de revenu. Dans les autres cas, le montant de l'aide est calculé par rapport au revenu des parents. Lorsque celui-ci est inférieur à 700 Livres par an (soit 9.500 Fr) l'étudiant reçoit l'aide maximum qui s'élève, pour les "Universités de luxe" Oxford, ou Cambridge à 345 Livres (5.000 Fr), à 10 Livres pour Londres et à 25 Livres pour les autres universités.

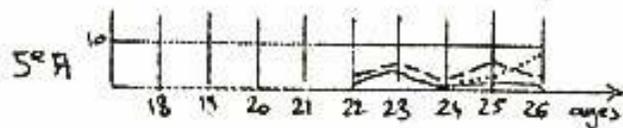
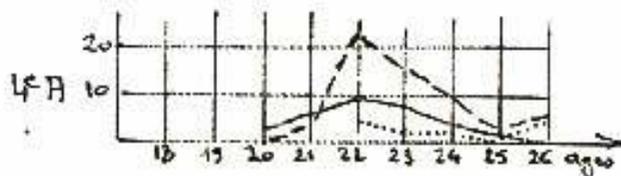
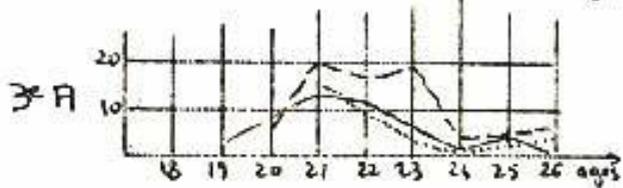
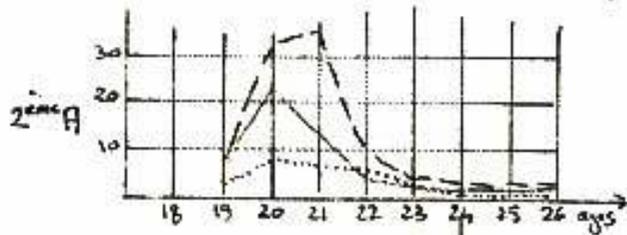
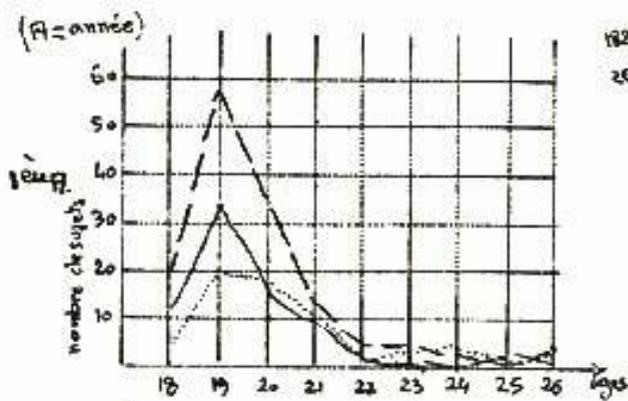
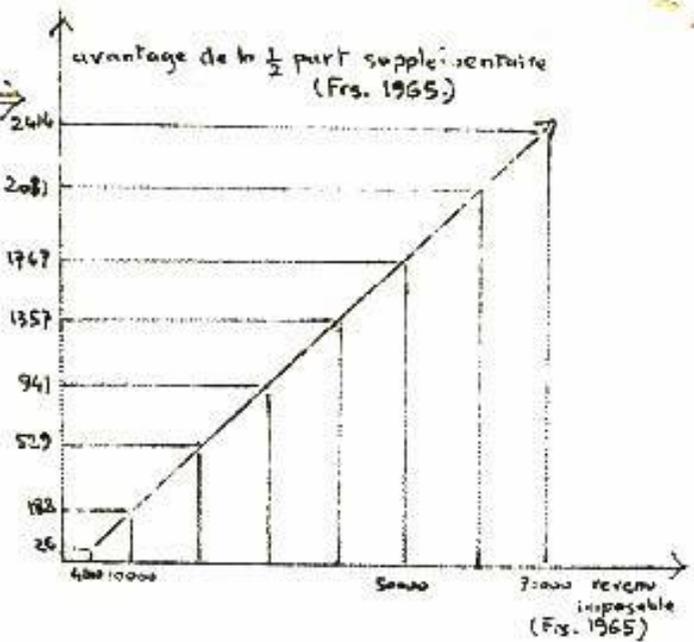
La contribution des parents s'élève à 14 % pour un revenu annuel compris entre 700 et 1400 Livres et de 10 % supplémentaires lorsque le revenu excède 1400 Livres.

2°/ Les résultats : taux d'inscription à l'Université des enfants des travailleurs manuels :

- 4 % pour les "skilled workers"
- 2 % pour les "semi and un-skilled workers"

Annexe III - Avantage fiscal lié au système d'aide ou critères sociaux

Annexe IV - Ages comparés des étudiants selon l'origine sociale
(Baudier Pascaon p.159)



.....
basses classes classes moyennes Hautes classes.